



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 juin 2021

Objet de la délibération

ACQUISITION IMMEUBLE LE BLAY - 64 RUE JOFFRE

Le vingt-quatre juin deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Nadia SOUFFOY , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE , Yves GUYOT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Thierry FALQUERHO à Yves GUYOT, André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Guillaume KERRIC à Claudine CORPART, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jacques KERZERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2021.06.011

ACQUISITION IMMEUBLE LE BLAY - 64 RUE JOFFRE

Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT

Par correspondance en date du 26 novembre 2020, les Consorts LE BLAY, après avoir rencontré Monsieur le Maire et les services, sollicitent la Ville, afin qu'elle se porte acquéreur de leur maison sise 64, rue Maréchal Joffre.

En effet, cette habitation cadastrée section AT numéro 183, pour une surface de 378 m², est classée au Plan Local d'Urbanisme en zone Usa et se trouve grevée d'un emplacement réservé (n° 11) au profit de la Commune, dans le cadre d'un aménagement futur de la Place Dulcie September.

Une visite des lieux a été organisée.

Deux estimations ont été sollicitées, l'une auprès de Maître FISCHER et l'autre auprès de Maître COMPAROT, notaires à Hennebont. Au vu de ces éléments recueillis et après négociation avec les Consorts LE BLAY, il est proposé l'acquisition de ce bien au prix de 145 000,00 €.

Les frais d'acte resteraient à la charge de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L2121-29 et suivants,

Vu la sollicitation des Consorts LE BLAY en date du 26 novembre 2020,

Vu l'estimation de Maître FISCHER, notaire à Hennebont, en date du 04 novembre 2020,

Vu l'estimation de Maître COMPAROT, notaire à Hennebont, en date du 08 mars 2021,

Vu la nouvelle proposition des Consorts LE BLAY en date du 14 avril 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 03 mai 2021,

Vu la présentation en Commission Ville le 12 mai 2021,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition de ce bien au prix de 145 000,00 €,
- **AUTORISE** Madame la Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître FISCHER, notaire à Hennebont,
- **DIT** que les frais d'acte seront supportés par la Ville,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget au 610 824 21318.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr